



Nations Unies

Rapport de la Commission du désarmement pour 2009

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quatrième session
Supplément n° 42 (A/64/42)

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quatrième session
Supplément n°42 (A/64/42)

Rapport de la Commission du désarmement pour 2009



Nations Unies • New York, 2009

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

[1^{er} mai 2009]

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	1
II. Organisation et travaux de la session de fond de 2009	2–12	2
III. Documentation	13–14	4
A. Documents présents par le Secrétaire général	13	4
B. Autres documents, y compris ceux présentés par les États Membres	14	4
IV. Conclusions et recommandations	15–18	4

I. Introduction

1. À sa soixante-troisième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 63/83, intitulée « Rapport de la Commission du désarmement », qui est ainsi libellée :

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Commission du désarmement¹,

Rappelant ses résolutions 47/54 A du 9 décembre 1992, 47/54 G du 8 avril 1993, 48/77 A du 16 décembre 1993, 49/77 A du 15 décembre 1994, 50/72 D du 12 décembre 1995, 51/47 B du 10 décembre 1996, 52/40 B du 9 décembre 1997, 53/79 A du 4 décembre 1998, 54/56 A du 1^{er} décembre 1999, 55/35 C du 20 novembre 2000, 56/26 A du 29 novembre 2001, 57/95 du 22 novembre 2002, 58/67 du 8 décembre 2003, 59/105 du 3 décembre 2004, 60/91 du 8 décembre 2005, 61/98 du 6 décembre 2006 et 64/54 du 5 décembre 2007,

Considérant le rôle que la Commission du désarmement a été appelée à jouer et la contribution qu'elle devrait apporter en examinant divers problèmes de désarmement, en formulant des recommandations à leur sujet et en concourant à l'application des décisions pertinentes que l'Assemblée générale a adoptées à sa dixième session extraordinaire,

1. *Prend acte* du rapport de la Commission du désarmement¹;
2. *Réaffirme* la validité de sa décision 52/492 du 8 septembre 1998 relative à la rationalisation des travaux de la Commission du désarmement;
3. *Rappelle* sa résolution 61/98 par laquelle elle a adopté des mesures supplémentaires pour améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Commission;
4. *Réaffirme* le mandat de la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, rôle qui permet des délibérations approfondies sur des questions précises de désarmement, aboutissant à des recommandations concrètes sur ces questions;
5. *Réaffirme également* qu'il importe de renforcer encore le dialogue et la coopération entre la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement;
6. *Prie* la Commission du désarmement de poursuivre ses travaux conformément au mandat énoncé au paragraphe 118 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale² et au paragraphe 3 de sa résolution 37/78 H du 9 décembre 1982 et, à cette fin, de faire tout son possible pour formuler des recommandations concrètes sur les questions inscrites à son ordre du jour, en tenant compte du texte adopté quant aux

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 42 (A/63/42).

² Résolution S-10/2.

« Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement »³;

7. *Recommande* que la Commission du désarmement inscrive à l'ordre du jour de sa session de fond de 2009 une question intitulée « Éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième Décennie du désarmement », conformément à la résolution 61/67;

8. *Recommande également* que la Commission du désarmement intensifie ses consultations afin de parvenir à un accord sur les autres points de l'ordre du jour, conformément à la décision 52/492 de l'Assemblée générale, d'ici au début de sa session de fond de 2009;

9. *Prie* la Commission du désarmement de se réunir en 2009 pendant trois semaines au plus, à savoir du 13 avril au 1^{er} mai, et de lui présenter un rapport de fond à sa soixante-quatrième session;

10. *Prie* le Secrétaire général de transmettre à la Commission du désarmement le rapport annuel de la Conférence du désarmement⁴, ainsi que tous les documents officiels de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale relatifs au désarmement, et de fournir à la Commission toute l'aide dont elle pourra avoir besoin pour appliquer la présente résolution;

11. *Prie également* le Secrétaire général de mettre à la disposition de la Commission et de ses organes subsidiaires tous les services requis d'interprétation et de traduction dans les langues officielles et d'allouer, à titre prioritaire, toutes les ressources et tous les moyens, y compris les procès-verbaux de séance, nécessaires à cet effet;

12. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatrième session la question intitulée « Rapport de la Commission du désarmement ».

II. Organisation et travaux de la session de fond de 2009

2. La Commission du désarmement a tenu sa session d'organisation pour 2009 à sa 290^e séance plénière, le 15 janvier 2009, au Siège de l'Organisation des Nations Unies (voir A/CN.10/PV.290). À cette séance, elle a examiné les points relatifs à l'organisation de ses travaux et les principales questions à inscrire à l'ordre du jour de sa session de fond de 2009, conformément au document intitulé « Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement » (A/CN.10/137) et à la lumière de la résolution 63/83 de l'Assemblée générale. La Commission a examiné la question de l'élection des membres de son Bureau, en tenant compte du principe qui veut que la présidence soit assurée par rotation par des représentants des groupes régionaux. Elle a aussi examiné l'ordre du jour provisoire de sa session de fond de 2009 et décidé qu'elle étudierait la question de la création de groupes de travail après être parvenue à un accord sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour.

³ A/CN.10/137.

⁴ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 27* (A/63/27).

3. À sa 295^e séance, le 15 avril 2009, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire, paru sous la cote A/CN.10/L.62, qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Organisation des travaux.
4. Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires.
5. Éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement.
6. Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques (ce point sera abordé lorsque les éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement auront été définis, de préférence d'ici à 2010 et de toute façon, en 2011 au plus tard).
7. Rapport de la Commission du désarmement à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session.
8. Autres questions.

4. À sa 296^e séance, le 15 avril 2009, la Commission a approuvé le programme de travail général de sa session (A/CN.10/2009/CRP.1).

5. La Commission s'est réunie au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 13 avril au 1^{er} mai 2009. Au cours de sa session, elle a tenu 12 séances plénières (voir A/CN.10/PV.290 à 301) et quatre réunions officieuses sous la présidence de M. Andrzej Towpik (Pologne). M. Timur Alasaniya, Spécialiste hors classe des questions politiques au Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, a assuré les fonctions de secrétaire de la Commission, et M. Ioan Tudor, Spécialiste hors classe des questions politiques au Bureau des affaires de désarmement, a assuré les services d'appui fonctionnel.

6. Pendant la session de 2009, le Bureau de la Commission était constitué comme suit :

Président : M. Andrzej Towpik (Pologne)

Vice-Présidents : Les représentants des États Membres ci-après : Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Suisse et Venezuela (République bolivarienne du).

Rapporteur : M. Piet de Klerk (Pays-Bas)

7. La Commission a aussi élu M. Paolo Cuculi (Italie) à la présidence du Groupe de travail I sur le point 4 de l'ordre du jour et M. Johann Paschalis (Afrique du Sud) à la présidence du Groupe de travail II sur le point 5 de l'ordre du jour.

8. Les 15 et 16 avril, la Commission a procédé à un échange général de vues sur toutes les questions inscrites à son ordre du jour (voir A/CN.10/PV.295 à 297). Les représentants des pays suivants ont pris la parole au cours de cet échange : Afrique du Sud, Algérie, Australie, Bangladesh, Bélarus, Brésil, Chine, Cuba, États-Unis

d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Indonésie (au nom des États Membres des Nations Unies qui sont membres du Mouvement des pays non alignés), Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Jordanie (au nom du Groupe des États arabes), Kirghizistan, Mexique (au nom du Groupe de Rio), Mongolie, Nicaragua, Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique), Pakistan, Philippines, Pologne, Qatar, République de Corée, République tchèque (au nom de l'Union européenne), et Soudan.

9. À la première séance de la session (291^e séance plénière), le 13 avril, la Commission a entendu une déclaration du Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Sergio Duarte.

10. Conformément à la décision qu'elle avait prise à sa 295^e séance, la Commission a décidé de renvoyer au Groupe de travail I l'examen du point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires ». Le Groupe de travail I, présidé par M. Paolo Cuculi (Italie), s'est réuni six fois du 22 au 29 avril.

11. La Commission a renvoyé au Groupe de travail II l'examen du point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement ». Le Groupe de travail II, présidé par J. Johann Paschalis (Afrique du Sud), a tenu neuf séances, du 20 au 30 avril.

12. Conformément à la pratique en vigueur, certaines organisations non gouvernementales ont assisté aux séances plénières de la Commission.

III. Documentation

A. Documents présentés par le Secrétaire général

13. Conformément au paragraphe 10 de la résolution 63/83 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a transmis à la Commission le rapport annuel de la Conférence du désarmement, ainsi que tous les documents officiels de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale relatifs aux affaires de désarmement.

B. Autres documents, y compris ceux présentés par les États Membres

14. Au cours des travaux de la Commission, les documents ci-après, qui concernent des questions de fond, ont été présentés :

Documents de séance présentés par le Président du Groupe de travail II (A/CN.10/2009/WG.II/CRP.1 et Rev.1 et 2).

IV. Conclusions et recommandations

15. À sa 301^e séance plénière, le 1^{er} mai, la Commission a adopté par consensus les rapports de ses organes subsidiaires ainsi que les conclusions et recommandations qui y figurent. La Commission a décidé de soumettre à l'Assemblée générale le texte de ces rapports, qui est reproduit ci-après.

16. À la même séance, la Commission a adopté son rapport, qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session.
17. Le rapport du Groupe de travail I se lit comme suit :

Rapport du Groupe de travail I sur le point 4 de l'ordre du jour

1. À sa 295^e séance, le 15 avril 2009, la Commission du désarmement a adopté l'ordre du jour de sa session de fond de 2009 (A/CN.10/L.62/Rev.1) et décidé de renvoyer au Groupe de travail I l'examen du point 4, intitulé « Recommandations en vue de réaliser la désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires ».
 2. Le Groupe de travail, présidé par M. Paolo Cuculi (Italie), s'est réuni six fois du 22 au 29 avril 2009. M. Sergei Cherniavsky, du Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, a assuré le secrétariat du Groupe de travail, tandis que M^{me} Kristin Jenssenn, du Bureau des affaires de désarmement, a fait office de conseillère auprès du Groupe.
 3. Le Groupe a consacré des débats approfondis au point 4 de l'ordre du jour de la session de fond de 2009 de la Commission du désarmement.
 4. À sa 6^e séance, le 29 avril 2009, le Groupe de travail a examiné et adopté par consensus son rapport sur le point 4 de l'ordre du jour.
18. Le rapport du Groupe de travail II se lit comme suit :

Rapport du Groupe de travail II sur le point 5 de l'ordre du jour

1. À sa 295^e séance, le 15 avril 2009, la Commission du désarmement a adopté l'ordre du jour de sa session de fond de 2009 (A/CN.10/L.62/Rev.1) et décidé de renvoyer au Groupe de travail II l'examen du point 5, intitulé « Éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement ».
2. Le Groupe de travail, présidé par M. Johann Paschalis (Afrique du Sud), a tenu neuf séances du 20 au 30 avril. M^{me} Christa Giles, du Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, a assuré le secrétariat du Groupe de travail, tandis que M. Ioan Tudor, du Bureau des affaires de désarmement, a fait office de conseiller du Groupe.
3. À sa 1^{re} séance, tenue le 20 avril, le Groupe de travail a procédé à un échange général de vues sur la question. À sa 2^e séance, le 21 avril, il s'est penché sur un document de séance établi par le Président (A/CN.10/2009/WG.II/CRP.1). À compter de sa 2^e séance, tenue le 21 avril, le Groupe de travail s'est livré à des débats et à des consultations de fond consacrés au document de séance du Président. Pendant cette période, les délégations ont fait des propositions, par écrit et oralement. À l'issue de ces travaux, le Président a présenté une version révisée de son document (A/CN.10/2009/WG.II/CRP.1/Rev.1) dans laquelle étaient pris en compte les avis et les propositions formulés par les délégations au cours des délibérations. Par la suite, il a présenté une version révisée de son document de séance (A/CN.10/2009/WG.II/CRP.1/Rev.2).

4. À sa 8^e séance, le 29 avril, le Groupe de travail a entamé l'examen d'une version révisée du document de séance du Président (A/CN.10/2009/WG.II/CRP.1/Rev.2), intitulé « Éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement ». Différentes propositions ont été formulées par des délégations. Le Groupe de travail a décidé qu'il poursuivrait l'examen de la version révisée du document de séance du Président à la session suivante de la Commission du désarmement en 2010.

5. À sa 9^e séance, le 30 avril, le Groupe de travail a examiné et adopté par consensus son rapport sur le point de l'ordre du jour intitulé « Éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement ».

